



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 mars 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 mars 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2005

**Convention de désenclavement de parcelles appartenant à la SCI
Parini - Avenue de Paris - CR 124 et 126p - participation financière**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2005

DELIBERATION D20050143

Parini - Avenue de Paris - CR 124 et 126p - participation financière

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La Ville de Niort, dans le cadre des travaux de réaménagement et d'embellissement de l'Avenue de Paris, a réalisé un parking à l'angle de cette dernière et de la rue de Souché. Grâce à l'aménagement des terrains de la Ville, l'arrière des parcelles de la S.C.I. PARINI, mitoyennes, peuvent être désenclavées et accessibles en particulier aux véhicules légers, moyennant la neutralisation d'un emplacement égal à deux places de stationnement dont le coût s'établit à 14 000 €. Monsieur BRAUN, gérant de la S.C.I. PARINI, s'engage à verser cette somme au profit de la Ville en contrepartie de l'accès rendu possible à l'arrière de ces parcelles.

Cet accord fait l'objet d'une convention entre la Ville et Monsieur BRAUN.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le désenclavement décrit ci-dessus ;

- autoriser Monsieur Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention entre la Ville et Monsieur BRAUN se rapportant à cette affaire.

La recette sera imputée au compte 70-8224-7038 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)